



République d'Haïti

Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)

DIRECTION GENERALE

UNITE DE COORDINATION DEPARTEMENTALE D'EDUCATION

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION DU CENTRE

**DIAGNOSTIC EDUCATIF DU DEPARTEMENT DU CENTRE
NOVEMBRE 2019**

Financé par l'Union européenne dans le cadre du projet
« Améliorer le système éducatif haïtien par la planification et le pilotage stratégique »
(FED/2018/399-739), avec l'appui technique de l'IPE-UNESCO

Table des Matières

1. Le contexte.....	5
1.1 L'évolution démographique.....	5
1.2 Géographie et climat.....	5
1.3 Contexte sanitaire et social.....	6
1.4 Infrastructures	6
1.5 Contexte politique et institutionnel.....	7
1.6 Le contexte économique.....	8
2. Description du système éducatif	8
2.1 Organisation du MENFP	8
2.2 Structuration du système éducatif	10
2.3 Analyse de la couverture scolaire	12
2.3.1 Evolution des effectifs.....	12
2.3.2 Analyse de l'évolution de l'accès	13
2.3.3 Analyse de l'évolution de la participation.....	16
2.3.4 Analyse de l'efficacité interne.....	19
3. Qualité de l'éducation.....	21
3.1 Qualification des enseignants	21
3.2 Les infrastructures scolaires	22
3.3 Les résultats des élèves.....	24
Annexe	25
Note méthodologique sur les données utilisées dans le diagnostic.....	25

Figures

Figure 1: Carte des départements	6
Figure 2 : Organigramme du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle.....	9
Figure 3 : Organisation du système éducatif haïtien	11
Figure 4 : Evolution de la population scolarisable par groupe d'âge entre 2015 et 2018	12
Figure 5 : Evolution des effectifs par niveau d'enseignement entre 2015 et 2019	13
Figure 6 : Evolution des TBA entre 2015 et 2019 au niveau fondamental	14
Figure 7 : Evolution des TNA entre 2015 et 2019 dans le fondamental	14
Figure 8 : Evolution des TBA selon le secteur entre 2015 et 2019 dans le fondamental	15
Figure 9: Evolution des TBA selon le milieu entre 2015 et 2019 dans le fondamental	16
Figure 10 : Evolution des TBS entre 2015 et 2019 dans le fondamental 1&2 et le préscolaire	17
Figure 11: Evolution des TNS entre 2015 et 2019 dans le fondamental 1&2.....	17
Figure 12 : Evolution des TBS selon le milieu et le secteur entre 2015 et 2019 dans le fondamental 1&2.....	18
Figure 13 : Evolution des TBS et les TNS entre 2015 et 2019 dans le fondamental 3	19
Figure 14 : Taux de promotion dans le fondamental 1&2 en fonction du sexe, du milieu et du secteur (2015-16).....	19
Figure 15 : Taux de redoublement dans le fondamental 1&2 (2015-16)	20
Figure 16 : Taux d'abandon dans le fondamental 1&2 (2015-16)	21

Tableaux

Tableau 1 : Evolution des effectifs scolarisables par groupe d'âge	5
Tableau 2 : Evolution de la population scolarisable par niveau d'enseignement	12
Tableau 3 : Evolution des effectifs par niveau d'enseignement de 2015-16 à 2018-19.....	13
Tableau 4: Etat des infrastructures et équipement des écoles fondamentales	22
Tableau 5 Pourcentages d'écoles du fondamentales disposant de cantines scolaires	23
Tableau 6 Pourcentage des écoles fondamentales disposant d'une bibliothèque et d'internet	23
Tableau 7 Pourcentage d'écoles disposant de latrines et d'eau potable	24

Acronymes

AF	Année Fondamentale
BDS	Bureau du District Scolaire
BIZ	Zone d'Inspection Scolaire
CF	Cycle du Fondamental
CFP	Centres de Formation Professionnelle
DDE	Direction Départementale d'Education
DESRS	Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
DGA	Direction Générale Adjointe
DPCE	Direction de la Planification et de la Coopération Externe
IHSI	Institut Haïtien de la Statistique et de l'Informatique
INFP	Institut National de Formation Professionnelle
MENFP	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
OMS	Organisation Mondiale de la Santé

1. Le contexte

1.1 L'évolution démographique

D'après l'estimation faite par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) pour le département du Centre, la population totale s'élèverait à 804 158 habitants en 2018, répartie dans 12 communes et 35 sections communales.

La densité par habitant est de 231 habitants par km², ce qui en fait une région faiblement peuplée par rapport au reste du pays (404 hab/km²). La population a crû au rythme soutenu de 2.6% entre 2016 et 2018. La commune Hinche, chef-lieu du département, est la plus peuplée, regroupant 16% de la population totale. La catégorie des 18-36 ans représente la majeure partie de cette population (44%), suivie par la catégorie des 0-18 ans (27%).

Le tableau 1 ci-dessous indique la répartition de la population scolarisable par groupe d'âge et son évolution. Cette part relativement importante de la population jeune entraîne une baisse du taux de dépendance démographique de la proportion d'enfants, de jeunes et de personnes âgées par rapport à la population potentiellement active.

Tableau 1 : Evolution des effectifs scolarisables par groupe d'âge

Groupe d'âge	2015	2016	2017	2018
3-5 ans	63 910	64 156	64 370	64 555
6-11 ans	110 627	111 208	111 829	112 451
12-14 ans	48 609	48 854	49 142	49 450
15-18 ans	60 264	60 521	60 688	60 821

Source : Projections de la DPCE sur la base d'estimations d'IHSI, mars 2019

1.2. Géographie et climat

Le Centre s'étend sur une superficie de 3 487 km² soit 13,26% du territoire national. Il est borné au Nord par les départements du Nord et du Nord-Est, au Sud par le Département de l'Ouest, à l'Est par la République Dominicaine (zone frontalière) et à l'Ouest par le Département de l'Artibonite (voir Figure 1 ci-dessous). Son relief est constitué de deux bandes montagneuses : au sud par la chaîne du Trou d'Eau et à l'Est par la chaîne des Châcs, ce qui lui fait d'avoir un climat doux. En matière de catastrophes naturelles, le département du Centre est relativement protégé, sauf des cas d'inondations dues aux saisons pluvieuses parce qu'il est traversé par deux grands cours d'eau : le fleuve de l'Artibonite et son affluent

Guayamouco. Le département a en total 50 rivières, 178 sources, 3 étangs, 2 lacs (moins les lacs collinaires) et 14 lagons.

Figure 1: Carte des départements



Source : Wikipedia, consulté en ligne en mai 2019 2009

1.3. Contexte sanitaire et social

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population est représenté dans 4 communes. En dépit de nombreuses infrastructures de santé (3 hôpitaux et 15 cliniques notamment), le département du Centre affiche un ratio de personnel sanitaire par habitant le plus faible du pays (6.5 professionnels de la santé pour 100,000 habitants). Le Plateau central ne dispose que de 2,97 professionnels médicaux pour 10 000 habitants, loin du seuil minimal de 25 personnels pour 10 000 habitants recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) (Le Nouvelliste, 2018).¹

1.4. Infrastructures

Le département se targue d'avoir le meilleur réseau routier du pays et le réseau électrique est établi dans la quasi-totalité du département (Le Nouvelliste, 2011)². Il apparaît également comme ayant un niveau de sécurité élevé par rapport au risque sismique.

¹ Le Nouvelliste. (2018). Le département du Centre ne dispose que de 2, 97 professionnels sanitaires pour 10 000 habitants.

² Le Nouvelliste. (2011). Département du Centre: des entraves au développement agricole

Presque toutes les communes du département du Centre disposent d'un service de distribution d'eau potable. Cependant, l'état de certains de ces réseaux de distribution laisse à désirer.

En 2018, le MENFP a signé un contrat avec une entreprise japonaise devant conduire à la construction de 10 écoles au sein du département, répondant aux normes antisismiques et anticycloniques (Le Nouvelliste, 2018)³.

Dans le domaine de la communication, plus de 5 communes sont dotées d'un réseau téléphonique. On dénombre également plus de 8 stations de radio en service dans le département, dont des stations de radio dominicaines et de multiples chaînes de télévision. Cependant, on n'y retrouve pas de journal.

Quant à la culture et aux loisirs, on y dénombre 7 bibliothèques, 13 places publiques et 4 salles de théâtre. De plus, le nombre de gaguères⁴ inventoriés dans le département est de 133. Il convient de faire remarquer que le département du Centre a aussi un certain nombre de sites historiques et naturels représentant un attrait touristique.

1.5. Contexte politique et institutionnel

En ce qui concerne l'existence de partis politiques et autres organisations, 4 communes ont une représentation quelconque de partis politiques. De plus, 32 organisations populaires, 15 coopératives non commerciales, environ 15 ONG, et 7 organisations internationales ont été dénombrées dans le département du Centre. Cela ne tient pas compte des diverses organisations, groupements et autres qui se sont regroupés dans les grandes associations ou organisations comme le Mouvement Paysan Papaye (MPP), Organisation Pou Tout Moun (OPTM) etc.

Par ailleurs, depuis des années, notamment 1986, Haïti est l'objet de nombreuses crises socio-politiques de grande ampleur. Sur les trente dernières années, Haïti a connu plus de quatorze gouvernements et cinq coups d'Etat accompagnés à chaque fois d'actes d'assassinats et de pillages. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) subit les conséquences de cette instabilité institutionnelle avec des changements réguliers au niveau de la haute administration (ministres, directeurs généraux, directeurs départementaux), ce qui a de fâcheuses conséquences sur le système éducatif.

Enfin, il est grandement répandu que les nominations dans le secteur public sont faites sur une base de clientélisme politique. Selon plusieurs professionnels de l'éducation, la plupart des enseignants et directeurs d'école sont ainsi recrutés sans tenir compte de leur formation académique ou professionnelle. Les grèves en cascade pour les revendications salariales ou pour la régularisation des enseignants contractuels qui sont entrés anarchiquement perturbent continuellement les différents organes du système et occasionnent le non-respect du calendrier scolaire, l'absentéisme des enseignants et un déficit d'apprentissage dont la société et particulièrement les élèves payent les conséquences.

³ Le Nouvelliste. (2018). Construction de 12 écoles nationales dans les départements du Centre et de l'Artibonite.

⁴ Espace dans lequel est organisé des combats de coq

1.6. Le contexte économique

Comme dans beaucoup d'autres départements du pays, le secteur agricole représente le principal secteur d'activité du Centre, avec 12% des exploitations du pays. Néanmoins, ce secteur est loin d'être exploité de façon optimale, d'après les résultats du Recensement Général Agricole effectué en 2008-09. L'éducation et la formation des exploitants apparaît comme la première cause d'une productivité non maximisée du secteur. D'après l'enquête, 57% des exploitants ne savent ni lire ni écrire, et à peine 1% d'entre eux ont reçu une formation sur le métier d'agriculteurs. Les autres ont appris sur le tas (Le Nouvelliste, 2011)⁵. Par ailleurs, le système d'irrigation est insuffisant, ce qui rend la production agricole extrêmement dépendante des pluies. Une sécheresse survenue en 2018 a ainsi causé une hausse des prix des denrées de première nécessité, augmentant ainsi l'insécurité alimentaire déjà présente dans la région.

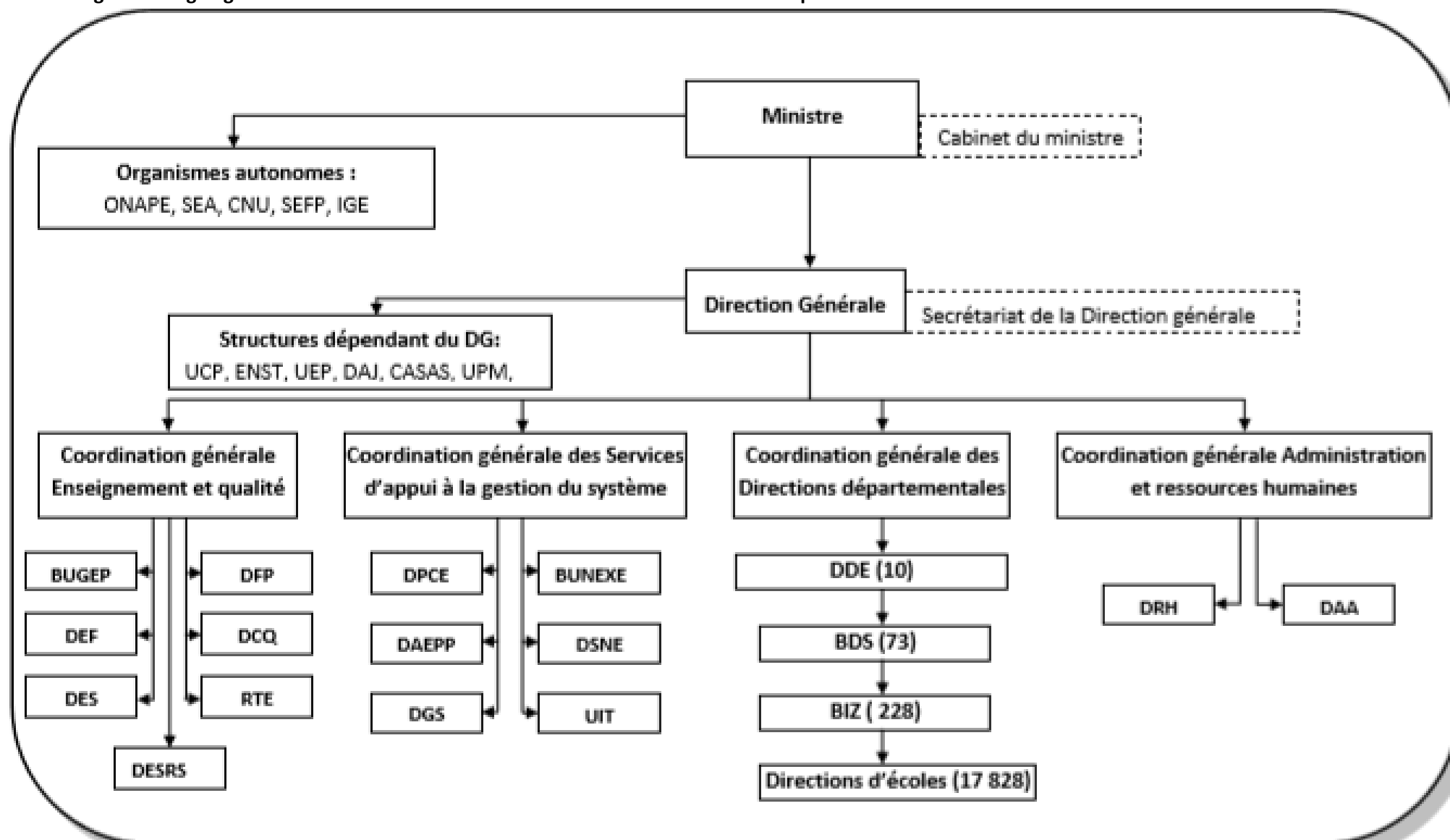
2. Description du système éducatif

2.1. Organisation du MENFP

Dans le souci d'accomplir sa mission de manière efficace, le MENFP est composé de structures centrales et déconcentrées (voir Figure 2 ci-dessous). Les grandes orientations et les décisions politiques sont prises au niveau de l'administration centrale, composée du Cabinet du Ministre, d'une Direction Générale à laquelle sont rattachées des directions administratives et techniques et d'une Direction Générale Adjointe (DGA-DDE). Cette dernière assure la coordination des structures déconcentrées qui sont : les Directions Départementales d'Education (DDE), les Bureaux de District Scolaire (BDS) et les Bureaux d'Inspection de Zone (BIZ). Ces structures déconcentrées ont pour mission principale d'opérationnaliser les directives émanant de l'administration centrale.

⁵ Le Nouvelliste. (2011). Département du Centre: des entraves au développement agricole.

Figure 2 : Organigramme du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle



Source : Recensement scolaire 2015/2016 (MENFP, 2015)

L'alphabétisation des adultes et la formation professionnelle sont coordonnées respectivement par la Secrétaire d'Etat à l'Alphabétisation et l'Institut National de Formation Professionnelle (INFP) qui sont des structures autonomes du MENFP. Concernant l'enseignement supérieur, il est pris en charge par la Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DESRS) du MENFP. Toutefois, il convient de relater l'importance du rectorat de l'UEH dans la gouvernance de ce sous-secteur.

2.2 Structuration du système éducatif

La structuration actuelle du système éducatif date de la réforme Bernard de 1981. Partiellement mise en œuvre, cette réforme vise à réorganiser le système éducatif haïtien en secteur formel et secteur non-formel (voir Figure 3 ci-dessous). Le secteur formel comprend :

i. L'éducation de la petite enfance

L'éducation de la petite enfance fait référence à la prise en charge des enfants de 0 à 5 ans. Pour les enfants âgés de 0 à 2 ans elle est opérée au sein des garderies et pour les enfants de 3 à 5 ans au sein des centres d'éducation préscolaire. Ce niveau d'enseignement n'est pas encore obligatoire. Toutefois, dans la démarche de mettre en place l'enseignement fondamentale complet, l'Etat annexe l'éducation préscolaire des 3-5 ans à l'enseignement de base (deux premiers cycles du fondamental).

ii. L'enseignement fondamental

L'enseignement fondamental prend en charge les enfants de 6 à 14 ans, il dure 9 années et est divisé en 3 cycles : le premier de 4 ans, le deuxième de 2 ans et le troisième de 3 ans. Le but de ce niveau est de fournir aux enfants un socle donné de connaissances générales, scientifiques et techniques devant servir de base essentielle à leur accession au niveau secondaire ou dans le milieu du travail au travers des filières préprofessionnelles du 3^{ème} cycle. Dans ce niveau d'enseignement, les élèves rencontrent deux examens nationaux d'Etat : le premier conditionne le passage au troisième cycle et le second détermine le passage à l'enseignement secondaire.

iii. L'enseignement secondaire

Ce niveau d'enseignement doit fournir aux élèves « les qualifications indispensables à l'exercice d'une activité de production et à préparer l'accès à l'enseignement supérieur et universitaire ». Suite à la réforme de ce cycle d'enseignement en 2007 annexant les trois premières années de l'ancien secondaire au niveau primaire pour constituer l'enseignement fondamental de trois cycles, le nouveau secondaire est structuré en 4 années et comprend 3 filières : une filière générale, une filière pédagogique et une filière d'enseignement technique. Il est sanctionné par le diplôme de fin d'études classiques, le Baccalauréat.

iv. La formation technique et professionnelle

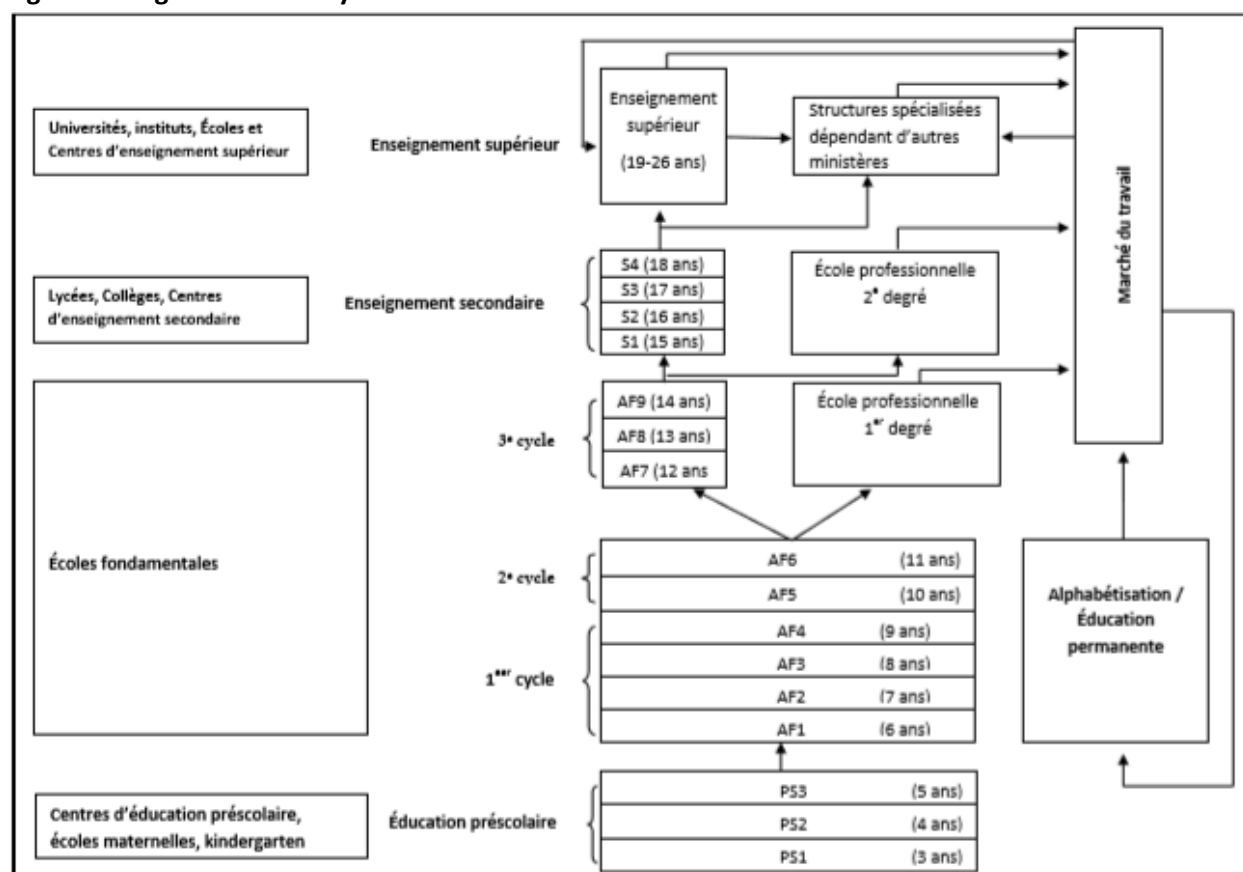
La formation professionnelle est structurée en filières et la durée de formation varie en fonction de la filière choisie. Cette formation est offerte à travers soit la voie formelle regroupant les Centres de Formation Professionnelle (CFP) qui sont sous la tutelle du MENFP ou d'un autre Ministère (MAST, MARNDR et MTPTC) dépendamment de la spécialité de la formation, soit via la voie informelle avec le système des apprentis.

v. L'enseignement supérieur

L'accès à ce niveau d'enseignement est conditionné par l'obtention du diplôme de fin d'études classiques et, dans la majeure partie des cas, par la réussite d'un concours d'admission. Il comprend l'enseignement universitaire offert au sein d'une université ou d'un établissement reconnu par l'Etat et l'enseignement non universitaire qui a une visée plutôt pratique permettant à l'étudiant d'intégrer rapidement le marché du travail. L'enseignement universitaire comprend la licence en 3 ou 4 années, le master en 2 ans et le doctorat.

Le secteur non-formel prend en charge l'alphabétisation et la post-alphabétisation des adultes âgés de 15 ans et plus. Quoique l'éducation soit un bien public, en fonction des sources de financement des établissements scolaires, on assiste à la coexistence du secteur public et du secteur non-public qui assure plus de 90% de l'offre d'éducation. Le secteur public regroupe les établissements scolaires gérés et financés par le MENFP et les écoles congréganistes financées partiellement par le MENFP à travers la prise en charge du salaire des enseignants. Ces écoles congréganistes, en raison de leur mode de sélection, de l'importance qu'y occupent les pratiques religieuses et, dans certains cas, des frais de scolarité élevés, sont souvent perçues comme des établissements non-publics.

Figure 3 : Organisation du système éducatif haïtien



Source : Recensement scolaire 2015/2016 (MENFP, 2015)

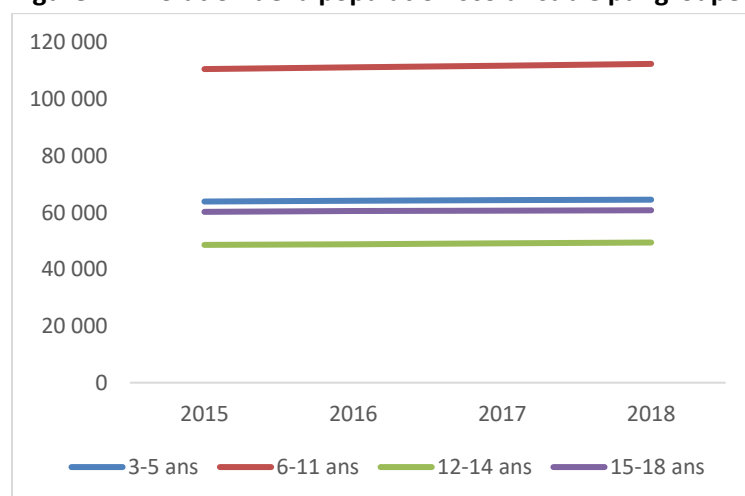
2.3. Analyse de la couverture scolaire

2.3.1. Evolution des effectifs

i. Effectifs scolarisables

Durant la période de 2015 à 2019, la population en âge pour le préscolaire (3-5ans) a crû de 1%, celle pour le fondamental 1, 2 et 3 de 1.6% et celle du secondaire de 0,8% (voir Figure 4 et Tableau 2 ci-dessous). De façon générale la population scolarisable à tous les niveaux d'enseignement croît de façon stable et faible. Ceci se traduit par une faible pression sur le système éducatif dans le Centre.

Figure 4 : Evolution de la population scolarisable par groupe d'âge entre 2015 et 2018



Source : Projections de la DPCE sur la base d'estimations d'IHSI, mars 2019

Tableau 2 : Evolution de la population scolarisable par niveau d'enseignement

Niveau d'enseignement	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Préscolaire (3-5 ans)	63 910	64 156	64 370	64 555
Fondamental Cycle 1 & 2 (6-11 ans)	110 627	111 208	111 829	112 451
Fondamental Cycle 3 (12-14 ans)	48 609	48 854	49 142	49 450
Secondaire (15-18 ans)	60 264	60 521	60 688	60 821

Source: Projections de la DPCE sur la base d'estimations d'IHSI, mars 2019

ii. Effectifs scolarisés

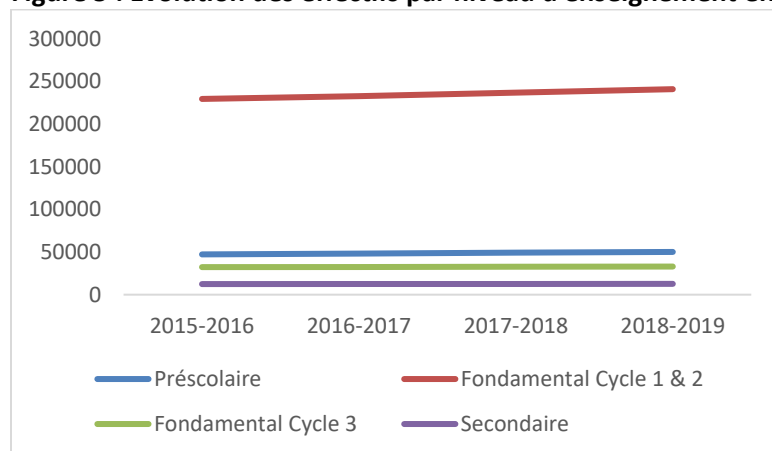
Au niveau de l'enseignement préscolaire, les effectifs des garçons et des filles ont crû pareillement de 6,1% entre 2015 et 2019 (voir Figure 5 et Tableau 3 ci-dessous). La scolarisation dans ce niveau d'enseignement étant presque aussi chère que dans l'enseignement universitaire, un grand nombre de parents ne sont pas en mesure d'en assumer les coûts. L'enseignement préscolaire est fourni majoritairement par des prestataires non-publics et est géographiquement inégalement réparti. Ainsi, un autre facteur limitant la demande pour ce niveau d'enseignement est la distance entre les écoles et les domiciles des enfants.

Dans les deux premiers cycles du fondamental, les effectifs ont augmenté de 5% entre 2015 et 2019 pour les deux sexes. Cette même tendance est observée tant dans le secteur public que non-public, tant en milieu urbain que rural. Cette faible évolution des effectifs renvoie à des interrogations sur l'efficacité des programmes de scolarisation universelle dans le département.

L'évolution des effectifs est également faible (2%) dans le troisième cycle du fondamental en raison de l'inefficacité interne du système.

La même évolution de 2% au niveau du troisième cycle du fondamental se poursuit dans le secondaire toujours pour les mêmes raisons d'inefficacité interne et des freins économiques.

Figure 5 : Evolution des effectifs par niveau d'enseignement entre 2015 et 2019



Source: Projections de la DPCE sur la base d'estimations d'IHSI, mars 2019

Tableau 3 : Evolution des effectifs par niveau d'enseignement de 2015-16 à 2018-19

Niveau d'enseignement	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Préscolaire				
Garçons	23731	24206	24690	25183
Filles	23476	23945	24424	24913
Fondamental Cycle 1 & 2				
Garçons	116220	117947	119961	122009
Filles	113278	114962	116924	118920
Fondamental Cycle 3				
Garçons	16149	16258	16367	16477
Filles	16148	16257	16366	16476
Secondaire				
Garçons	6428	6471	6515	6558
Filles	5986	6026	6067	6107

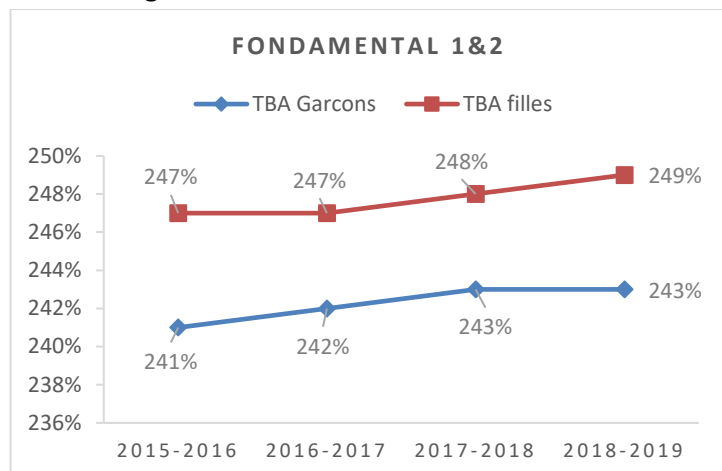
Source: Projections de la DPCE sur la base d'estimations d'IHSI, mars 2019

2.3.2. Analyse de l'évolution de l'accès

Sur la base des données obtenues de la DPCE (voir annexe 1), nous sommes parvenus à des Taux Bruts d'Admission (TBA) qui sont étrangement élevés (voir Figure 6 ci-dessous). Ceci serait dû à un biais dans les données projetées de la population recensée depuis 2003. Toujours est-il que cette tendance traduit

une grande capacité du système éducatif, dans les conditions actuelles de scolarisation, à accueillir l'ensemble des enfants de 6 ans en première année du fondamental. Entre 2015 et 2019, l'accès des filles et des garçons est légèrement en hausse avec un avantage pour les filles sur toute la période.

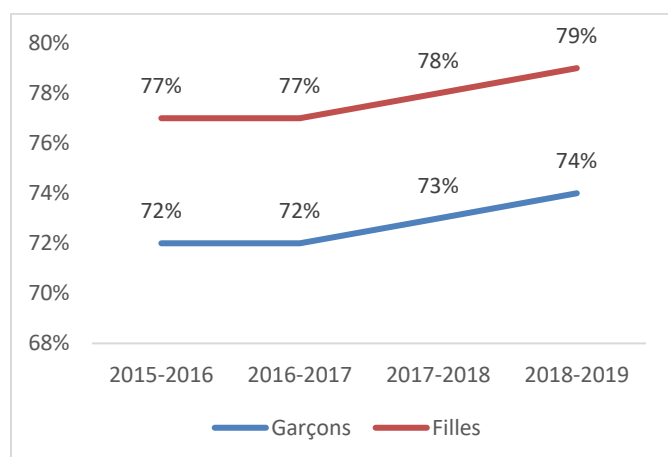
Figure 6 : Evolution des TBA entre 2015 et 2019 au niveau fondamental



Source : Indicateurs calculés sur la base des données de la DPCE (voir Annexe 1), DPCE, mars 2019.

Un regard sur les Taux Nets de Scolarisation (TNS) signale qu'environ 30% des enfants de 6 ans du département ne se trouvent pas en première année comme promu par le MENFP. Cette situation qui s'explique par des freins économiques, culturels et sociopolitiques touche légèrement plus les garçons. Simplement, l'écart entre les TBA (246%) et les Taux Nets d'Admission (TNA) (71%) au niveau du fondamental fait apparaître le problème d'inefficacité interne du système, à savoir la présence d'un grand nombre de sur-agés alimenté par les rentrées tardives (voir Figure 7 ci-dessous).

Figure 7 : Evolution des TNA entre 2015 et 2019 dans le fondamental

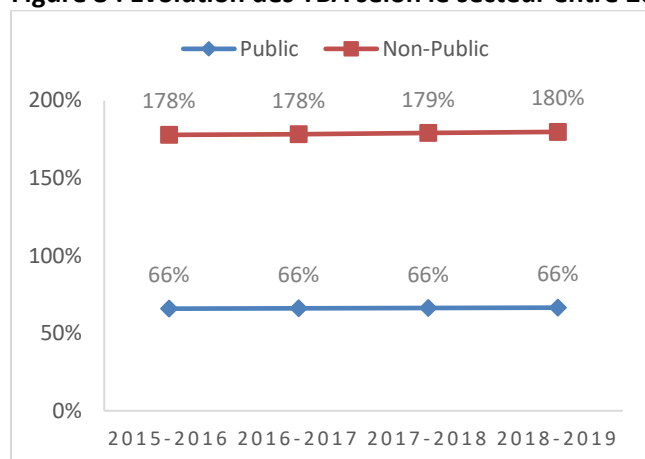


Source : Indicateurs calculés sur la base des données de la DPCE (voir Annexe 1), DPCE, mars 2019.

Il existe un écart considérable entre le niveau d'accès dans le secteur public et celui dans le non-public (voir Figure 8 ci-dessous). L'accès est relativement faible dans le public. Le TBA de 66% indique que l'offre publique pour la première année du fondamental n'est pas en mesure de couvrir environ

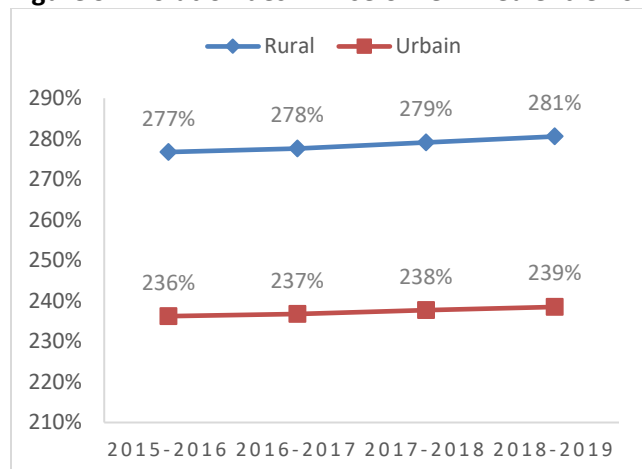
34% des enfants de 6 ans. Alors que le TBA dans le non public indique que ce sous-secteur aurait la capacité, dans les conditions actuelles, d'accueillir l'ensemble des enfants en âge d'accéder en première année du fondamental. Le TBA très élevé (178%) dans le non-public signale également qu'un grand nombre d'enfant ne rentre pas en première année à l'âge légal de cette classe. Cet écart entre les deux sous-secteurs met, entre autre, en évidence la méfiance des parents pour le secteur public qui envoie peu de signaux de qualité sous diverses formes comme l'absentéisme répété des enseignants.

Figure 8 : Evolution des TBA selon le secteur entre 2015 et 2019 dans le fondamental



Source : Indicateurs calculés sur la base des données de la DPCE (voir Annexe 1), DPCE, mars 2019.

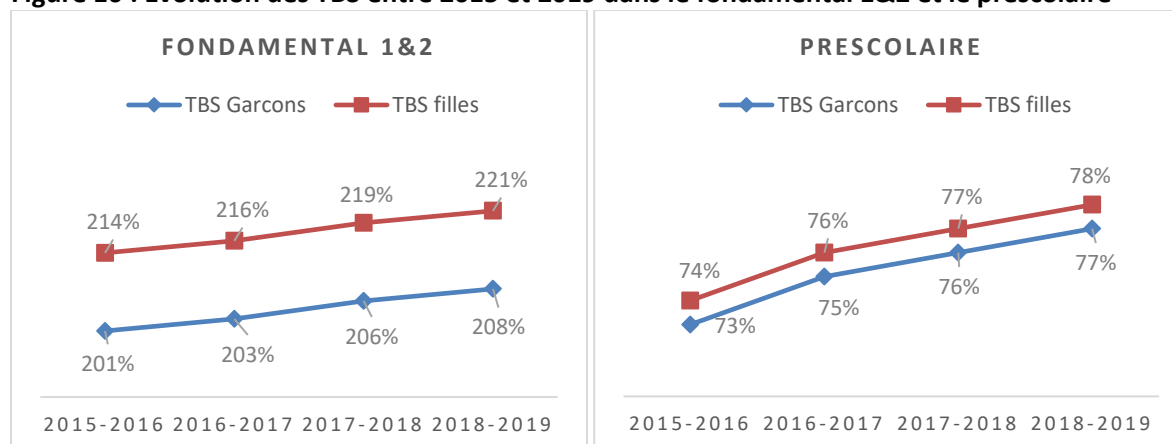
En milieu urbain et en milieu rural les TBA sont en légère augmentation de 2015 à 2019 voir Figure 9 ci-dessous). Les TBA très élevés indiquent que le système éducatif a la capacité, dans les conditions actuelles, d'accueillir l'ensemble des enfants de 6 ans en première année du fondamental dans les deux milieux. Le niveau d'accès reste plus élevé en milieu urbain sur toute la période pour diverses raisons : les migrations vers les zones urbaines, l'offre insuffisante, la faible qualité et inégale répartition de l'offre scolaire en milieu rural.

Figure 9: Evolution des TBA selon le milieu entre 2015 et 2019 dans le fondamental

Source : Indicateurs calculés sur la base des données de la DPCE (voir Annexe 1), DPCE, mars 2019.

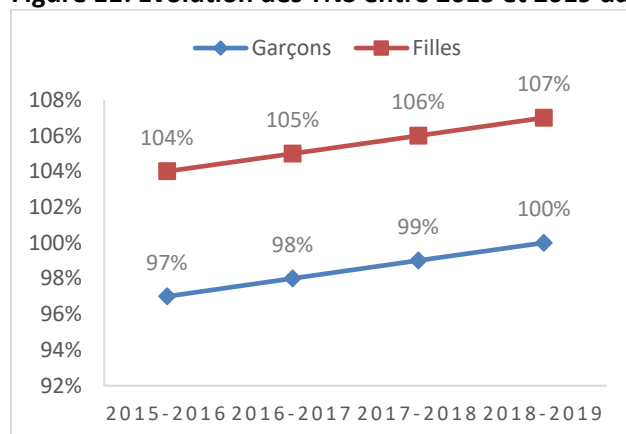
2.3.3. Analyse de l'évolution de la participation

La participation est faible au niveau du préscolaire. Plusieurs raisons seraient à la base de cette situation : la non-obligation de scolariser les enfants pour ce cycle, la non priorité donnée à ce cycle en raison des contraintes économiques des parents (l'offre étant majoritairement non-publique), les distances à parcourir trop importantes pour les enfants en-dessous de 6 ans. Dans le fondamental 1&2, les taux de scolarisation bruts (TBS) élevés indiquent que le système éducatif à travers le département, est en principe, dans les conditions de scolarisation actuelles, capable d'accueillir la totalité de la population appartenant au groupe d'âge officiel du cycle (6-11 ans) (voir Figure 11 ci-dessous). Parvenir à un TBS de 100 % est donc une condition nécessaire, mais non suffisante, de l'universalisation de l'enseignement. Le TBS varie de 207% à 214% pour les années 2015 à 2019. La présence des sur-âgés et des sous-âgés explique ce fort taux. Le TBS est beaucoup plus élevé chez les filles que chez les garçons. Pour les filles, de 2015 à 2019, il est passé de 214% à 221%, une augmentation de 7 points de pourcentage. Tandis que chez les garçons, pour la même période, il est passé de 201% à 208%, une augmentation de 7 points de pourcentage. L'indice de parité est en faveur des filles.

Figure 10 : Evolution des TBS entre 2015 et 2019 dans le fondamental 1&2 et le préscolaire

Source : Indicateurs calculés sur la base des données de la DPCE (voir Annexe 1), DPCE, mars 2019.

Toutefois, pour que l'universalisation de l'enseignement soit réalisée, il faudrait que le nombre d'élèves n'ayant pas encore atteint ou ayant déjà dépassé l'âge officiel diminue afin de libérer des places pour les élèves faisant partie du groupe d'âge officiel de fréquentation à ce niveau d'enseignement. Beaucoup de facteurs entrent en jeu pour expliquer la présence des sur-agés et des sous-agés dans le système : les contraintes économiques des parents pour envoyer leurs enfants à l'école ; les contraintes socio-culturelles, les contraintes géographiques liées à la distance des écoles par rapport aux ménages des milieux ruraux, ainsi que des contraintes sécuritaires conduisant les parents à ne pas envoyer leurs petits à l'école durant les troubles socio-politiques.

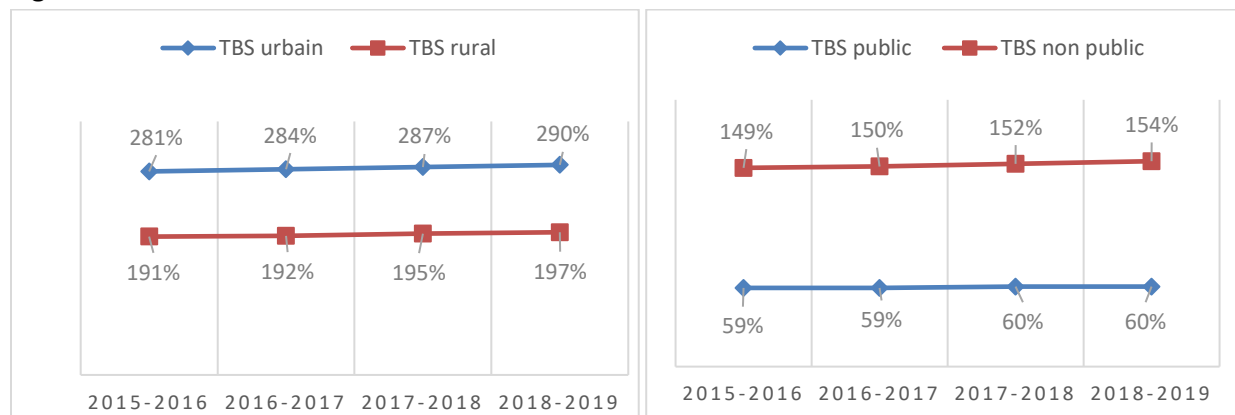
Figure 11: Evolution des TNS entre 2015 et 2019 dans le fondamental 1&2

Source : Indicateurs calculés sur la base des données de la DPCE (voir Annexe 1), DPCE, mars 2019.

Dans les deux premiers cycles du fondamental, les TBS du département en milieu urbain augmentent entre 2015 et 2019 de 281 % à 290% (voir Figure 13 ci-dessous). En milieu rural, les TBS ont également augmenté sur cette période passant de 191% à 197%. Cela signifie que le système est en mesure dans les deux milieux, dans les conditions de scolarisation actuelles, d'accueillir tous les élèves des deux premiers cycles du fondamental avec, tout de même, une disparité en faveur du milieu urbain. Le taux dépassant 100% indique la présence des sur-agés et des sous-agés. Ces taux élevés sont le reflet d'un envoi tardif

des enfants à l'école par les parents, ainsi que d'une proportion importante d'élèves redoublants. Le phénomène de « pause », qui consiste à interrompre sa scolarité pour des raisons économiques, peut aussi être à l'origine de ces taux élevés.

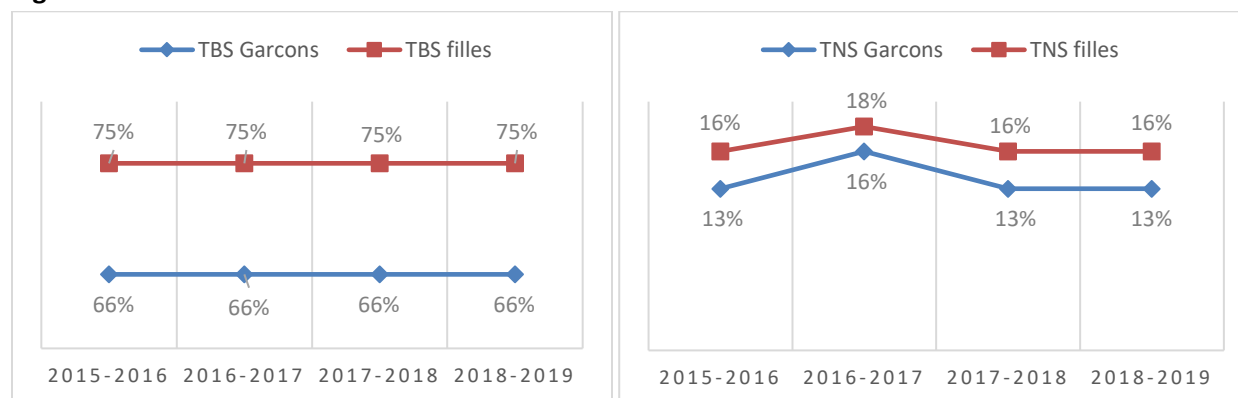
Figure 12 : Evolution des TBS selon le milieu et le secteur entre 2015 et 2019 dans le fondamental 1&2



Source : Indicateurs calculés sur la base des données de la DPCE (voir Annexe 1), DPCE, mars 2019.

Toujours pour le fondamental 1&2, les TBS dans le secteur public pour l'année 2015 à 2019 restent autour de 60% (voir Figure 13 ci-dessus). Ces taux traduisent une faible capacité de l'offre publique à accueillir les enfants dans les conditions de scolarisation actuelles. Une baisse est constatée pour les deux sexes sur la période. L'offre non-publique du Centre présente une autre configuration par rapport au public. Le TBS dans ce sous-secteur augmente entre 2015 à 2019 de 149% à 154%. Cette différence entre les deux sous-secteurs traduit l'arbitrage des parents entre le public et le non-public, en faveur de ce dernier, en raison de la réputée meilleure qualité de l'enseignement qui y est offerte.

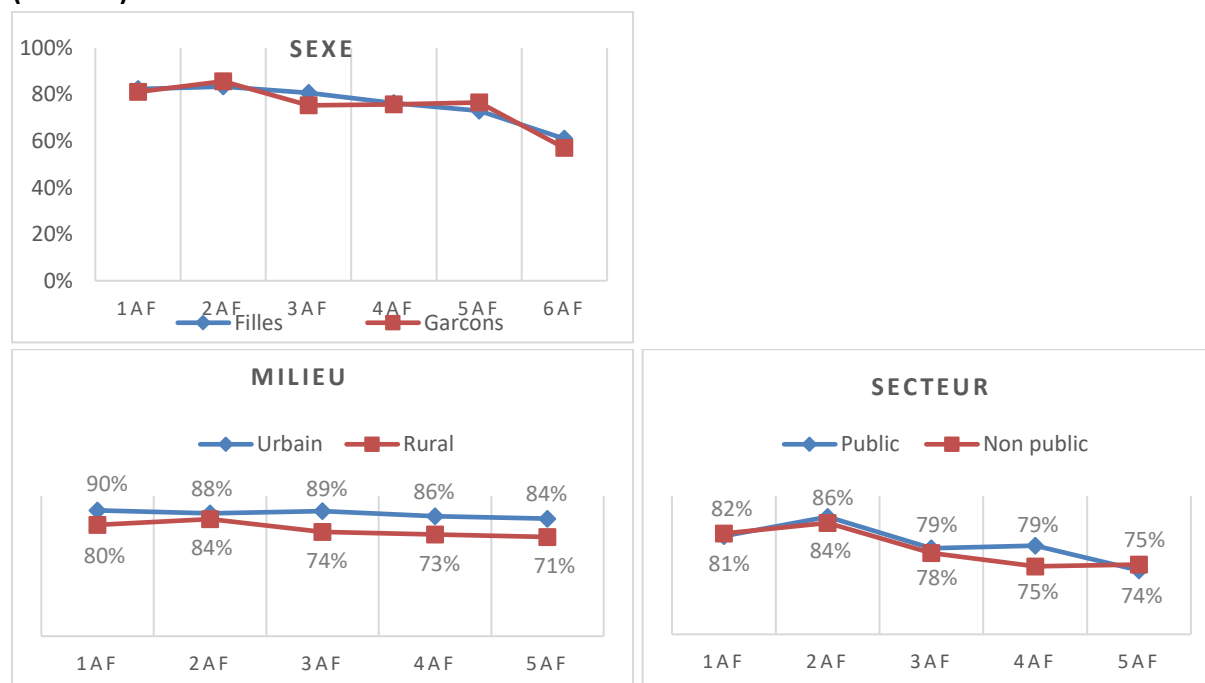
Dans le troisième cycle du fondamental, les TBS indiquent que le système, dans les conditions actuelles de scolarisation, n'est pas en mesure d'accueillir les enfants de 12 à 14 (voir Figure 13 ci-dessous). En rapprochant les TNS des TBS, nous constatons le niveau d'inefficacité dans ce niveau d'enseignement. Il s'agit en grande partie de l'héritage de l'inefficacité interne dans le fondamental 1&2.

Figure 13 : Evolution des TBS et les TNS entre 2015 et 2019 dans le fondamental 3

Source : Indicateurs calculés sur la base des données de la DPCE (voir Annexe 1), DPCE, mars 2019.

2.3.4. Analyse de l'efficacité interne

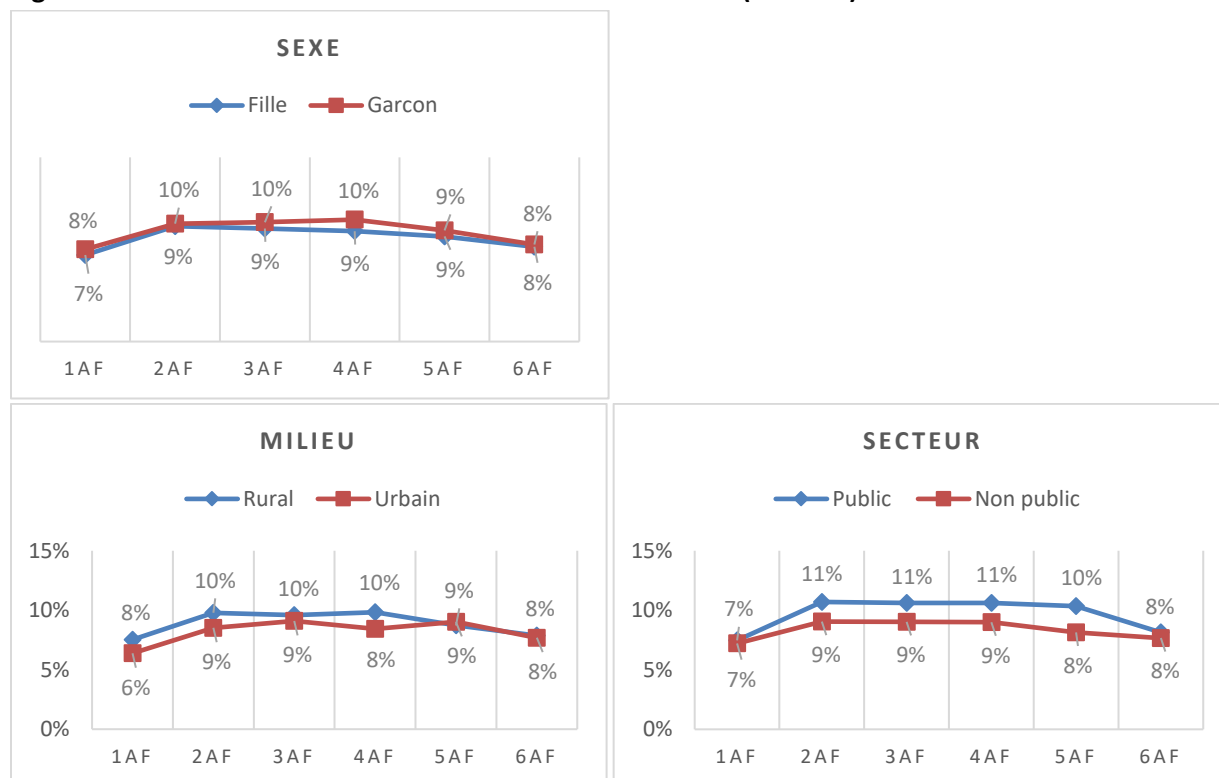
L'analyse des taux de redoublement pour l'année scolaire 2015-2016 fait ressortir qu'au niveau des 6 années du fondamental 1&2, au moins 20% des enfants ne sont pas promus en classe supérieure (voir Figure 15 ci-dessous). Nous constatons également que les taux de promotion diminuent visiblement à partir de la troisième année. Cette même configuration s'observe tant dans le secteur public que non-public. On peut attribuer cette tendance à la baisse du niveau de la qualité de l'éducation. Toutefois, une étude spécifique apporterait davantage d'éléments de compréhension. Par ailleurs, des disparités légères existent entre le milieu rural et urbain et entre le secteur public et non-public.

Figure 14 : Taux de promotion dans le fondamental 1&2 en fonction du sexe, du milieu et du secteur (2015-16)

Source : Indicateurs calculés sur la base des données de la DPCE (voir Annexe 1), DPCE, mars 2019.

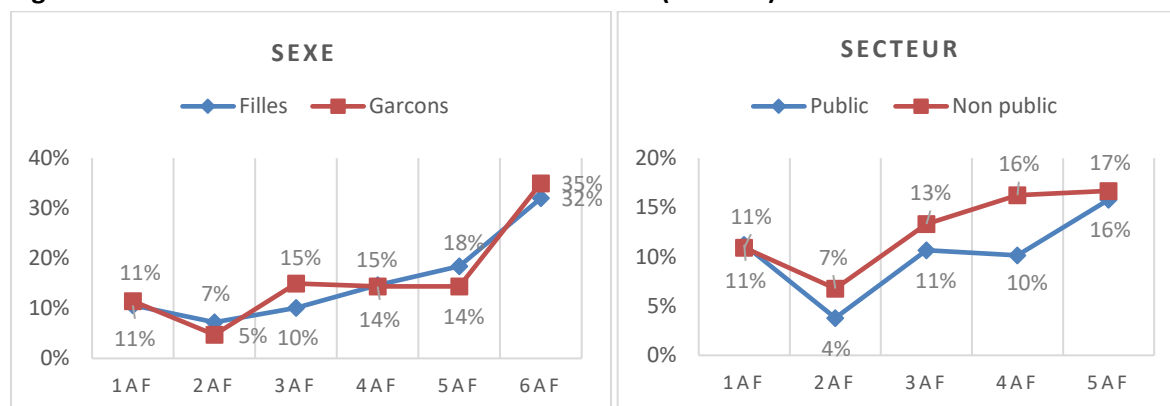
En moyenne sur les 6 années du fondamental 1&2, environ 10% des élèves ont redoublé. Le redoublement chez les garçons est légèrement plus élevé que chez les filles. Le redoublement est légèrement plus élevé dans le secteur public et en milieu rural. Ces disparités peuvent s'expliquer, entre autres, par la situation socioéconomique des parents qui sont moins en mesure d'encadrer l'éducation des enfants et de les mettre dans des conditions idéales d'apprentissage en leur apportant par exemple une bonne nutrition. D'autres facteurs comme la faible qualité des enseignants et la distance parcourue pour arriver à l'école peuvent aussi être à l'origine de ces taux élevés.

Figure 15 : Taux de redoublement dans le fondamental 1&2 (2015-16)



Source : Indicateurs calculés sur la base des données de la DPCE (voir Annexe 1), DPCE, mars 2019.

Les cas d'abandon sont relativement importants au niveau des cinq premières années du fondamental et il n'existe presque pas de disparités relative au genre, au secteur ou au milieu (voir Figure 17 ci-dessous). Cette réalité est cohérente avec l'écart observé entre les taux de promotion et de redoublement. En sixième année, les taux d'abandon accusent une augmentation. Cette croissance dans les taux d'abandon pointe un phénomène particulier qui consiste à changer de département pour accéder au niveau fondamental 3 et secondaire qui n'est pas disponible ou de qualité dans le département. Il s'agirait des abandons du département mais pas du système éducatif.

Figure 16 : Taux d'abandon dans le fondamental 1&2 (2015-16)

Source : Indicateurs calculés sur la base des données de la DPCE (voir Annexe 1), DPCE, mars 2019.

3. Qualité de l'éducation

La qualité de l'éducation réside dans les facteurs essentiels dont : le niveau de formation des enseignants, le ratio élèves/maitre, la qualité des infrastructures scolaires, la qualité des apprentissages et les prestations aux examens.

3.1. Qualification des enseignants

Les données disponibles sur le personnel enseignant issues du recensement scolaire 2015-2016 permettent de dire que 46% des instituteurs ayant répondu au sondage sont qualifiés. Cette proportion est la même dans les deux secteurs, public et non-public. Cela signifie que plus de la moitié du personnel ne dispose d'aucune formation initiale pour intervenir dans une salle de classe. C'est une situation très préoccupante sachant la corrélation existant entre la qualification des enseignants et le rendement des élèves. En fait, plusieurs études ont démontré que plus les enseignants sont qualifiés, compétents et motivés meilleurs sont le niveau d'apprentissage et les résultats scolaires.

La direction départementale du Centre compte dans le parc scolaire 6 505 enseignants dont 29% dans le public. Le préscolaire dispose de 1 329 enseignants avec une forte proportion de femmes. 95% de ces enseignants sont dans le secteur public. C'est un secteur pratiquement dominé et contrôlé par le privé. Le ratio enfants/monitrice est très élevé dans le département du Centre. Pour le secteur public, le ratio est de 34,8 et de 35,5 dans le non-public. Il dépasse largement les principes généralement admissibles d'un ratio de 25 enfants/monitrice ce qui traduit la faible capacité d'accueil à répondre à la demande sociale pour ce niveau d'enseignement dans les conditions actuelles.

Les données sur les enseignants du 3^{ème} cycle fondamental et secondaire ne sont pas disponibles en raison de la complexité de la collecte des données. En effet, les enseignants pour ces deux derniers niveaux sont des vacataires qui enseignent dans plusieurs établissements scolaires. Alors les risques de double et triple compte sont très élevés. Pour avoir des statistiques sur ces deux groupes, il faut conduire des enquêtes spéciales qui tiennent compte de leur spécificité.

3.2. Les infrastructures scolaires

L'enseignement doit se faire dans un espace sain c'est-à-dire un lieu dans lequel les conditions minimales d'apprentissage sont réunies. La DDE du Centre doit veiller à ce que les critères sécuritaires et pédagogiques soient satisfaits car l'environnement d'une école a une grande influence sur l'apprentissage des élèves la motivation des enseignants.

Tableau 4: Etat des infrastructures et équipement des écoles fondamentales

	% écoles avec bâtiments construits pour une école	% de non réponse	% écoles avec bâtiments bons ou passables	% de non réponse
Département	55%	6%	91%	56%
Public	60%	9%	79%	46%
Non-public	54%	5%	94%	58%
Urbain	63%	5%	95%	46%
Rural	52%	5%	89%	60%
National	62%	8%	92%	40%

Source: Recensement scolaire 2015-2016 de la DPCE

55% des écoles de la direction départementale du Centre sont logés dans des bâtiments construits pour le fonctionnement d'une école. 91% de ces bâtiments sont en bon état ou en état passable (voir Tableau 4 ci-dessus). Les infrastructures scolaires dans le secteur public respectent davantage les normes réglementaires que celles dans le non-public, elles sont construites par la direction de génie scolaire DGS ou sur la supervision de cette entité qui définit les règles en la matière. Les infrastructures scolaires en milieu urbain sont plus adéquats que celles ruraux. Ce même constat est aussi valable pour le sous-secteur secondaire car la majorité des écoles couvrent plusieurs niveaux d'enseignement.

Cantines Scolaire

La cantine joue un rôle important dans l'apprentissage des élèves. Elle enlève certaines frustrations chez eux et optimise leur motivation. C'est un intrant très important dans le contexte haïtien car la majorité des parents sont très pauvres et ils ne peuvent pas donner à leurs enfants tous les jours de l'argent pour acheter quelque chose pendant la récréation. C'est aussi un facteur d'abandon.

Tableau 5 Pourcentages d'écoles du fondamentales disposant de cantines scolaires

Fondamental	% écoles disposant de cantines scolaires	% de non réponse
Département	49%	5%
Public	73%	4%
Non-public	44%	6%
Urbain	41%	5%
Rural	46%	5%
National	35%	4%

Source : Recensement scolaire 2015-2016 de la DPCE

49% des écoles du département du Centre donnent un plat chaud aux élèves pendant la récréation (voir Tableau 5 ci-dessus). Ce pourcentage est nettement supérieur par rapport à la moyenne nationale de 35%. Il faut noter que la majorité des écoles publiques, soit 73% offrent un plat chaud aux élèves. En effet, les écoles publiques bénéficient des subventions des agences internationales comme le programme alimentaire mondial (PAM), le programme national de cantine scolaire PNCS et Food for the Poor, USAID, etc. Enfin, pour garantir l'équité entre les milieux, l'Etat accorde plus d'attention au milieu rural dans la distribution des cantines scolaires où les couches de pauvreté sont plus importantes.

Bibliothèque et accès à internet

La bibliothèque est un lieu qui réunit une multitude de ressources sous différentes formes. Lorsqu'elles sont organisées et structurées, ces ressources constituent des occasions privilégiées de favoriser le développement des connaissances et des compétences de l'élève. Malgré l'importance trouvée de ces deux outils pédagogiques dans la formation de l'apprenant, très peu d'écoles en disposent. Seulement 7% des écoles du département répondant au recensement ont accès à l'internet.

Tableau 6 Pourcentage des écoles fondamentales disposant d'une bibliothèque et d'internet

Fondamental	% écoles disposant de bibliothèque	% de non réponse	% écoles disposant d'internet	% de non réponse
Département	15%	15%	7%	60%
Public	8%	49%	2%	50%
Non-public	16%	62%	8%	62%
Urbain	6%	52%	11%	51%
Rural	3%	63%	4%	63%
National	27%	46%	10%	48%

Source : Recensement scolaire 2015-2016 de la DPCE

Les conditions sanitaires

Parmi les écoles qui ont répondu à cette question, on constate qu'une bonne partie soit 63% dispose de l'eau potable et 87% ayant une latrine. Ce sont des statistiques en deçà du niveau national. Alors, des mesures devraient être prises pour augmenter la capacité des écoles en eau potable et en latrine

réglementaire où les cabines des filles seront séparées de celles des garçons. En effet, seulement 66% des latrines sont séparées par sexe contre 70% au niveau national.

Tableau 7 Pourcentage d'écoles disposant de latrines et d'eau potable

Fondamental	% d'écoles disposant de latrines	% de non réponse	% d'écoles disposant d'eau potable	% de non réponse
Département	87%	57%	63%	63%
Public	82%	47%	36%	55%
Non-public	88%	59%	70%	64%
Urbain	92%	48%	76%	54%
Rural	84%	60%	56%	66%
National	92%	42%	57%	49%

Source : Recensement scolaire 2015-2016 de la DPCE

3.3. Les résultats des élèves

Les résultats des élèves issus de la direction départementale du Centre aux examens officiels suivent une tendance à la baisse. Le taux de réussite aux examens de 9^{ème} AF en 2016 était de 76%. Puis en 2017 le pourcentage a légèrement baissé. Il accusait un taux de réussite de 74%. Enfin, la baisse a été plus significative en 2018 où il atteignit 54%. En fait, cette baisse s'explique par la migration des enseignants qualifiés vers l'étranger et à peu près 55% des instituteurs en poste actuellement ne disposent d'aucune formation professionnelle les habilitant à enseigner.

Au niveau du secondaire, les résultats des examens ne sont pas fameux pour les trois dernières années, ils ont évolué de façon irrégulière. En 2017, le taux de réussite au baccalauréat est même tombé à 39%. Pour les années 2016 et 2018, les résultats étaient respectivement de 67% et 54%.

Comme tous les autres départements du pays, le système n'arrive pas à utiliser efficacement les ressources mises à sa disposition. Il fait face à d'énormes gaspillages de ressources dus au redoublement et aux abandons.

Annexe 1

Note méthodologique sur les données utilisées dans le diagnostic

Estimations des données scolaires

Le dernier recensement scolaire du MENFP remonte à 2015-2016. La carence de données de base sur les effectifs scolaires réduit la possibilité de calculer certains indicateurs de base comme les taux d'accès et de participation scolaire, et aussi de qualité. Or ces indicateurs sont nécessaires pour parvenir à un Diagnostic Sectoriel de l'Education (DSE). Il n'a pas été non plus possible de mobiliser les données dans les DDE. Des difficultés liées à des contraintes de temps, de moyens de déplacement, de disponibilité des inspecteurs, etc. n'ont pas permis de mobiliser les données nécessaires pour produire les DSE des DDE. On a dû donc recourir à des estimations et projections à partir des données antérieures. Le Service des Statistiques et Analyse de la DPCE a été très sollicité en ce sens.

Les résultats des recensements scolaires antérieurs (2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2015-2016) ont fourni assez d'éléments pour permettre d'observer les tendances et comportements futurs des variables et, par conséquent, de produire les projections du nombre d'écoles, des effectifs scolaires et des redoublants, des effectifs des enseignants jusqu'en 2019. Dans un premier temps on a calculé un TAMA (Taux Annuel Moyen d'Accroissement) pour chaque catégorie de variables à partir des données antérieures. Ces taux ont été appliqués aux données du dernier recensement scolaire (2015-2016) afin de produire des estimations et des projections de données agrégées au niveau national de 2016 à 2019.

Ensuite, en se basant sur les résultats des recensements antérieurs, notamment ceux de 2013-2014 et 2015-2016, on a élaboré des tableaux de pondération par département, commune, année d'études, âge, sexe et aussi par secteur d'éducation. Lesquels tableaux ont été utilisé pour désagréger les données estimées pour les trois niveaux scolaires et suivant les différentes variables retenues. On part de l'hypothèse de base qu'il n'y a pas de changements pertinents dans la structure de répartition des données compte tenu de la tendance observée pour les six dernières années.

En dernier lieu on a procédé à un contrôle de cohérence sur les données désagrégées en analysant les schémas d'évolution à partir des grandes tendances.

Les indicateurs produits ont été soumis aux participants des DDE respectifs, qui ont une certaine connaissance du terrain, pour commentaires et suggestions.

▪ Indicateurs relatifs à l'accès

Les indicateurs d'accès et de participation scolaires ont été calculés et ventilés par département, par commune (pour certains indicateurs), par secteur et par zone géographique (milieu urbain et milieu rural).

▪ Indicateurs liés à la qualité scolaire

Les indicateurs de qualité ont été calculés et ventilés par département, secteur et zone géographique à partir des projections. Toutefois, pour certaines données liées à la qualité, notamment les infrastructures scolaires, la qualification des enseignants, etc., il paraît illogique de procéder à des projections. On a du produire des analyses sur les données disponibles qui ne sont autres que celles du dernier recensement 2015-2016.

Estimation des données de population

Les données sur la population scolarisable sont du ressort de l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI). Le dernier recensement de l'IHSI date de 2003 (RGPH 2003). Pour avoir des données de population éclatées par âge et par commune pour 2015, 2016, 2017 et 2018, on s'est inspiré de la publication, **Estimation et projection de la population totale urbaine et rurale et économiquement active**, produite conjointement par l'IHSI et le Centre Latino-Américain de Démographie (CELADE). Cette publication fournit des projections de population à l'horizon 2050. Toutefois, ce sont des données agrégées (niveau national) par groupe d'âge. Ces données ont été dans un premier temps éclatées par âge simple à partir du multiplicateur de Sprague, puis on a utilisé des tableaux de pondération par département et par sexe afin de ventiler ces données par département et par sexe.

Limites des données

Il est recommandé d'utiliser ces données avec réserve parce qu'il s'agit, d'une part de données de projections et non des données collectées en temps réel et d'autre part, certains indicateurs, notamment ceux d'accès et de qualité, utilisent deux sources de données. Des données internes au système (données scolaires) dont les projections sont faites à partir des bases de données datées de trois ans (2015-2016), et des données externes (données démographique de l'IHSI) qui sont des projections faites à partir des bases de données datées de plus de dix ans (2003). Aussi, parce que les données de 2015-2016 de la DPCE n'ont jamais été publiées et diffusées, elles ne font pas figure de données officielles.